

Groupe de travail « Handicap » :

300 000 euros de pénalités : payez les AESH !!!

Alors que le MAA se dit attaché à la politique d'intégration du handicap et entend mobiliser l'ensemble des communautés de travail pour atteindre les objectifs fixés par la loi, l'UNSA constate une succession de manques et maladresses qui ne sont pas de bon augure pour un ministère labellisé égalité et diversité !

En effet, les moyens n'y sont pas ; le service du bureau d'action sociale qui doit gérer toutes les questions de ce domaine souffre non seulement de manque de personnels, mais n'a de surcroît toujours pas trouvé de remplaçant fixe suite au départ du référent qui coordonne l'ensemble des dossiers. Pour couronner le tout, des contraintes administratives liées à un changement de logiciel a impliqué une perte de données qui a notamment mené à la pénalité financière d'un montant colossal...

Après une longue période d'arrêt lors de la période Covid (le dernier GT avait eu lieu en janvier 2020 !), au cours de laquelle les agents en situation de handicap ont pourtant été particulièrement impactés négativement, ce groupe de travail a reçu beaucoup de justifications administratives de la part de l'administration pour se dédouaner de ses responsabilités, ce qui nous a menés à déplorer la négligence envers les aspects humains essentiels, de proximité et écoute des agents.

L'UNSA demande que les agents gestionnaires de proximité et les cadres soient plus efficacement sensibilisés aux questions liées au handicap. Les agents eux-mêmes devraient être beaucoup plus sensibilisés sur les questions d'inclusion, de reconnaissance des handicaps, notamment invisibles. Il est donc indispensable dans ce contexte de reprendre les campagnes de communication qui ont été beaucoup plus proactifs à une période.

Le point le plus fâcheux de ce GT s'est exprimé lorsque nous avons appris que les salaires versés aux AESH étaient une variable d'ajustement qui permet d'obtenir une compensation dans le calcul de la pénalité liée à l'objectif de 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'agents en situation de handicap. Nous avons ainsi fait remarquer qu'il était inacceptable de constater le niveau de salaire et la précarité de ces agents quand un ministère paie 300 000 euros d'amende plutôt que d'envisager une revalorisation des salaires s'ils sont justement une manière de payer moins de pénalités !!!

Dans l'ensemble, nous attendons donc que les moyens humains soient affectés au bureau d'action social et que des travaux sérieux reprennent à l'aube du nouveau plan triennal qui doit désormais être envisagé.